

## Compte-rendu de l'atelier 2 :

### « La sécurité dans les campings situés en zone à risque »

- Participants : 13 personnes (Noms et fonctions sur la liste IFORE)
- Animation : Michel SACHER (Cyprès)  
Arnaud BOUY (Consultant)

#### I) ACTIONS PERTINENTES

- Alerte semi-automatique par capteur pluviométrique en amont
- Visite des campings à risque par la Sous-commission camping
- Intervention auprès du Syndicat de l'hôtellerie de plein air 1 fois par an
- Production de fiches de connaissance des risques auxquels les campings sont soumis (à l'image de la DDTM 34)
- Informer les touristes lors de réunions d'information au début des séjours (les risques, le lieu de rassemblement ...)
- Distribuer les brochures sur les bons comportements dans le livret d'accueil.

#### II) PROPOSITIONS

- 1 visite tous les 5 ans par la Sous-commission camping
- Faire jouer les enfants du centre aéré, du camping sur les risques (manuels dispo)
- Organiser un exercice d'évacuation « ludique » chaque semaine pour montrer les circuits d'évacuation et les zones de rassemblement
- BD géolocalisée dans les campings (submersion rapide)
- Téléalerte (Rythme ...)

#### III) THEMES DE REFLEXION et NOMBRE de VOIX lors du choix

- Fermeture des campings ne respectant pas la réglementation (1 voix)

- Matérialisation dans le camping de l'emprise de l'aléa ou de l'aléa fort (6 voix)
- Problème posé par l'érosion naturelle des terrains de campings en bord de falaise, de côte, ... (5 voix)
- Campings en zone à risque (PPR) : anciens campings en zone rouge, nouvelles implantations (1 voix)
- Mobil homes (7 voix)
- Difficulté d'avoir la liste exhaustive annuelle des campings à risques (5 voix)
- Dédensification des campings (2 voix)
- Moyens de l'Etat (3 voix)
- CPS (7 voix)

#### IV) THEME RETENU : LES MOBIL-HOMES DANS LES TERRAINS DE CAMPING

##### a) Constat :

- En principe les mobil-homes sont différents des HLL et des campings cars
- Mais de plus en plus de mobil-homes se sédentarisent, se durcissent ... avec des mobil-homes de plus en plus sophistiqués

##### b) Propositions

- Mettre les « toiles et autres tentes » dans les zones les plus vulnérables afin d'éviter de multiplier les embâcles trop solides des mobil-homes en cas d'inondation torrentielle du terrain
- Préciser la réglementation sur l'implantation des mobil-homes, notamment en ne les autorisant qu'en dehors des zones les plus vulnérables
- Assimiler les mobil-homes à des HLL, car c'est dans les faits de plus en plus ce qui se passe dans les campings

##### c) Besoins

- Une doctrine nationale sur l'implantation des mobil-homes en fonction de la cinétique de l'aléa

#### d) Freins

- Le ministère en charge du Tourisme
- La FNHPA
- Un contrôle difficile sur site de l'application de la loi : pour le faciliter, faire un marquage au sol des repères des PHEC

Lors du compte rendu en grand groupe de cet atelier, une idée : immatriculer les mobil-homes, ce qui aurait entre autres, l'avantage d'en retrouver le propriétaire au cas où son mobil-home aurait été emporté par la crue et aurait causé ou non des dégâts.